



Marseille, le 2 décembre 2014

Le Directeur académique des services
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames, Messieurs les Enseignants du 1er degré
S/C de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
chargés de circonscription

Division
des personnels
enseignants
DP2

Référence
L.A CPC 2015
Dossier suivi par
Mireille PINEL
Téléphone
04 91 99 68 06
Fax
04 91 99 67 81
Mél.
mireille.pinel
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

**OBJET : Inscription sur liste d'aptitude à l'emploi de conseiller pédagogique –
Rentrée scolaire 2015**

Une liste d'aptitude à l'emploi de conseiller pédagogique a été mise en place au niveau départemental.

Les conseillers pédagogiques faisant fonction, titulaires du C.A.F.I.P.E.M.F et avec avis favorable de leur I.E.N. seront dispensés d'entretien.

I – Conditions exigées

Sont autorisés à postuler les personnels titulaires du C.A.F.I.P.E.M.F. ou C.A.E.E.A.A..

II – Inscription – Affectation

II-1 Modalités d'inscription

Les candidats qui remplissent les conditions exigées seront convoqués pour un entretien devant une commission départementale qui se réunira le :

6 février 2015, dans les locaux de la D.S.D.E.N

La liste d'aptitude sera ensuite arrêtée après avis de la Commission Administrative Paritaire Départementale (C.A.P.D.).

L'inscription sur liste d'aptitude étant valable durant 3 années scolaires, les candidats inscrits depuis l'année 2013 sont dispensés de la réinscription.



II- 2 Affectation

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude seront affectés après avis de la C.A.P.D. en fonction des vœux émis.

Dans le cadre du mouvement 2015, la saisie des vœux sur poste de conseiller pédagogique de circonscription se sera par le biais du logiciel SIAM, comme les vœux sur postes ordinaires.

Les directives seront indiquées sur le mémento mouvement 2015, et sur la circulaire départementale.

III – Dépôt des candidatures

Vous trouverez le modèle de dossier de candidature à la suite de la présente circulaire. Il vous appartient de l'éditer, le renseigner et le transmettre à votre I.E.N. avant le :

lundi 5 janvier 2015,

accompagné des deux derniers rapports d'inspection .La convocation vous sera adressée par courriel à votre adresse électronique personnelle ou à défaut à celle de votre école d'affectation..

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale porteront leur avis dûment motivé pour chaque candidature et feront parvenir les dossiers au bureau D.P.2 pour le :

vendredi 9 janvier 2015, délai de rigueur.

Pour le Directeur Académique
Le Secrétaire Général

Signé

Vincent LASSALLE